

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2019/24

PUBLIE LE Lundi 24 juin 2019

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2019-24 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 24/06/2019

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire du 17 juin 2019**
- II Délibération du Conseil Communautaire : Néant**
- III Arrêtés et Décisions du Président du 21 et 24 juin 2019**

I

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 17 juin 2019

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

TRANSPORTS PUBLICS

N° 01B_17_06_2019

RÉALISATION D'UN AUDIT DE LA STATION DE COMPRESSION GNV AU DÉPÔT DE BUS SITUÉ À OUTREAU - CONVENTION AVEC GRDF

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) met à disposition du délégataire chargé des transports urbains un parc d'autobus composé notamment de 30 véhicules fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule (GNV).

La moyenne d'âge de ces bus GNV est vieillissante et amène la CAB à mener une réflexion de fond concernant leur renouvellement mais également la station de compression alimentant ces véhicules. En effet, la station a été mise en service il y a environ dix ans et nécessite un audit technique afin de connaître sa pérennité et le cas échéant les actions correctives adaptées à prévoir.

Il est donc proposé de conclure un partenariat avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) qui accompagne la transition énergétique des territoires et souhaite inscrire l'usage du GNV dans la transition énergétique et favoriser la qualité de l'air.

GRDF s'engage à financer intégralement la mission d'audit qu'il pilotera d'un point de vue technique et administratif. Le cahier des charges, auquel les prestataires identifiés comme capables de répondre à la consultation devront se soumettre, comprendra *a minima* :

- une visite complète des installations
- la réalisation d'un schéma de fonctionnement
- la vérification du plan de maintenance effectué au cours des 5 dernières années
- la comparaison du plan de maintenance effectué avec les gammes de maintenance préconisées par le constructeur pour *a minima* :
 - les compresseurs
 - le réseau de perches
- les préconisations en terme de maintenance à court terme pour assurer un fonctionnement optimal
- les renouvellements de pièces et/ou de matériels pour assurer un fonctionnement optimal à horizon 2024 selon plusieurs scénarii visant à minimiser les coûts.

Il est nécessaire d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer une convention de partenariat entre la CAB et GRDF définissant les conditions et modalités de réalisation d'une mission d'audit de la station GNV implantée au dépôt d'autobus situé à Outreau.

Après avis de la commission Services publics intercommunaux du 04 juin 2019 ,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer une convention de partenariat entre la CAB et GRDF définissant les conditions et modalités de réalisation d'une mission d'audit de la station GNV implantée au dépôt d'autobus situé à Oudreau.

Envoyé en préfecture le 19/06/2019

Reçu en préfecture le 19/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-01B_17_06_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian FOURCROY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Etaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

ASSAINISSEMENT

N° 02B_17_06_2019

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) réalise régulièrement des travaux d'entretien, de réhabilitation et de renouvellement des réseaux d'assainissement.

Afin de faciliter la réalisation de ces travaux, il est proposé de lancer une procédure de consultation des entreprises en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande avec les caractéristiques suivantes :

- Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande,
- Durée de 4 ans.

Les prestations sont découpées en deux lots :

- Lot n°1 – Travaux traditionnels – Montant maximum de 1 000 000 € HT
- Lot n°2 – Travaux de réhabilitation sans tranchée – Montant maximum de 200 000 € HT

Ces accords-cadres ne concerneront pas les travaux réalisés sous maîtrise d'œuvre externe.

Après avis de la commission Services Publics Intercommunaux en date du 4 juin 2019,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres concernant les travaux sur les réseaux d'assainissement décrits ci-dessus et tous les documents y afférent, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE	20/06/2019	
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Patrice QUETELARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

ASSAINISSEMENT

N° 03B_17_06_2019

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE POUR LES AIDES AUX RACCORDEMENTS AU RÉSEAU PUBLIC DE COLLECTE

Les usagers de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le raccordement au réseau public de collecte.

Par délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2017, la CAB a autorisé le président à signer la convention de partenariat du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a initié un nouveau programme d'aides : le 11ème programme. Il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Après avis de la commission Services Publics Intercommunaux du 04 juin 2019 ,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et toutes les pièces y afférentes pour les aides aux raccordements au réseau public de collecte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE 20/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Patrice QUETELARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 10B_17_06_2019

PROJET DE TERRITOIRE " ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS " - PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE - COFINANCEMENTS CAB

Le projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », approuvé par le Conseil communautaire du 17 octobre 2014, renouvelle l'intervention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en matière de politique de la ville.

Le contrat de ville, signé le 26 juin 2015, a pour ambition de réduire les écarts entre des quartiers défavorisés (et reconnus prioritaires par l'État) et le reste de l'agglomération boulonnaise. Conformément au volet financier voté par le Conseil communautaire le 07 février 2019, la CAB peut soutenir des actions du contrat de ville qui répondent aux critères suivants :

- respect des priorités du projet de territoire ;
- dimension intercommunale ou inter-quartiers des projets ;
- complémentarité avec les autres cofinancements publics.

Pour rappel, dans la limite de 10% de l'enveloppe du projet de territoire, et à titre dérogatoire, le Bureau communautaire peut accorder des financements à des projets qui n'auraient pas été retenus par l'État, mais que la CAB souhaite tout de même accompagner dans le respect des priorités du projet de territoire.

Programmation 2019 du Contrat de ville

Pilier Social : lutter contre toutes les formes de précarité

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Faciliter l'accès aux dispositifs de soin, de prévention et d'éducation à la santé	Centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer	Repérage précoce des cancers des VADS	54 500 €	5 000 €

Le cofinancement de la CAB est alloué dans la limite des crédits disponibles au Budget Primitif 2019 (ligne budgétaire 520- 65738 – Opération Cohésion sociale) et sous réserve des décisions de programmation par les partenaires financeurs.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 21 mai 2019,

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 5 000 € au Centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec la structure bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 24/06/2019
Reçu en préfecture le 24/06/2019
Affiché le
ID : 062-246200729-20190617-10B_17_06_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 24/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

COHESION SOCIALE ET JEUNESSE
N° 11B_17_06_2019
CHANTIERS JEUNES CITOYENS 2019

Conformément au projet de territoire «Ensemble agir pour nos quartiers», la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur capacité à entreprendre (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

Depuis la décision du Conseil communautaire en date du 7 février 2014, la mise en œuvre des chantiers jeunes citoyens par la CAB répond aux principes suivants :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées ;
- ✓ des activités manuelles au service de la collectivité et des activités ludiques ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1.250 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 500 € pour l'association choisie par les jeunes).

L'opération suivante entre dans ce cadre :

Date	Structure jeunesse	Thème du chantier	Gratification		
			TOTAL	Projets des jeunes	Projet social
Vacances d'été (du 5 au 9 août 2019)	Ferme Beaufort	Ramassage de produits de fauche et restauration de dunes grises	1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	1 000 € à l'association Le Bel Envol
	Centre Social Eclaté de Saint-Martin-Boulogne		1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2019 (lignes budgétaires 520-6574 – opération Prévention), un conventionnement doit garantir que la gratification de la CAB est effectivement allouée aux projets des jeunes et à l'association à caractère social.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement Supérieur et Santé du 21 mai 2019,

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 750 € à la Ferme Beaujeu ;
- d'accorder une subvention de 750 € au Centre Social Eclaté de Saint-Martin-Boulogne ;
- d'accorder une subvention de 1.000 € à l'association Le Bel Envol ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 24/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
N° 12B_17_06_2019
SUBVENTION FINANCIÈRE PAS-DE-CALAIS ACTIF

Les élus communautaires ont défini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat.

Cela englobe l'économie sociale et solidaire (ESS) dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) favorise l'essor depuis plusieurs années. En effet, mêlant objectif économique et finalité sociale, l'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines d'activité, qui repose sur une gouvernance démocratique, et auquel adhèrent des personnes animées par un autre but que le seul partage des bénéficiaires.

Qu'elles aient un statut spécifique (associative, coopérative, mutualiste, fondation) ou non (SA, SAS, SARL), il s'agit bien pour ces entreprises de **concilier impératif économique et finalité sociale**. L'accompagnement des projets de création et de développement dans ce domaine requiert donc une expertise, tant sur la gouvernance que sur le modèle économique.

Pas-de-Calais Actif (représentant local du réseau France Active) dispose d'une offre de financement et d'accompagnement adaptée aux associations, coopératives, entreprises commerciales agréées qui :

- Créent ou consolident des emplois,
- Ont une utilité sociale avérée,
- Ont un modèle économique permettant d'assurer la pérennisation des activités économiques et des emplois.

Le partenariat en 2018 a produit des résultats significatifs :

- ⇒ 14 structures accompagnées par un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
- ⇒ 4 structures ont bénéficié d'emprunts garantis ou d'apports
- ⇒ 1 projet accompagné par le FIDESS (structure en création)
- ⇒ 3 associations soutenues par le DASESS (structures en consolidation)

Soit : 22 entreprises accompagnées – 50 000 € de primes – 80 000 € d'apports – 300 000 € d'emprunts garantis – 42 124 € de crédits d'ingénierie mobilisés pour 284 ETP créés, consolidés ou sauvegardés.

Afin de permettre aux entrepreneurs boulonnais de bénéficier de l'activité de financement des entreprises solidaires, et à la CAB de participer aux prises de décision, il est proposé d'attribuer une subvention de

10 000 € à Pas-de-Calais Actif, en complément des financements octroyés par l'État, la Région Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais.

Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6573-opération ESS), le partenariat entre la CAB et Pas-de-Calais Actif sera traduit dans une convention d'objectifs.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisi
votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre,
réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 21 mai 2019,

Le BUREAU décide :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à Pas-de-Calais Actif ;
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 24/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 13B_17_06_2019

SOUTIEN FINANCIER À L'OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'OUTREAU

Conformément aux orientations de la stratégie de développement économique durable, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) souhaite favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire, qui mêle objectif économique et finalité sociale.

En 2017, la CAB a octroyé une subvention à l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Outreau de 5 000 € pour la création d'un restaurant associatif d'insertion dans le quartier de la Tour du Renard.

Son objectif : proposer des parcours d'insertion qualifiant, liés aux activités de restauration, créer du lien social, dynamiser le tissu commercial et associatif local.

Les délais de réalisation des travaux n'ont pas permis le versement de la subvention dans les délais impartis.

Il est proposé de reconduire la convention jusqu'au 31 décembre 2019, afin de permettre la finalisation du projet et le versement de la subvention attribuée (ligne budgétaire 90-20421).

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 21 mai 2019,

Le BUREAU décide :

- de renouveler la convention entre la CAB et l'OMJO jusqu'au 31 décembre 2019 ;**
- de verser la subvention de 5 000 € lorsque les justificatifs nécessaires seront communiqués ;**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer et toutes les pièces afférentes à ce partenariat.

Envoyé en préfecture le 24/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-13B_17_06_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 24/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 14B_17_06_2019

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE "FRONTIÈRES ET LIMITES DE LA FANTASY : PRÉCURSEURS, APPARENTÉS, COMPAGNONS DE ROUTE"

Les 16 et 17 mai 2019 au centre universitaire du Musée se tient un colloque portant sur les frontières et les limites de la Fantasy, un genre médiatiquement très présent sous forme de romans, de films, de séries télévisées.

Organisé par l'unité de recherche 'l'Histoire, les Langues, les Littératures & l'Interculturel' (HLLI) de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), ce colloque international regroupe certains des meilleurs spécialistes en particulier anglo-saxons, ainsi que des enseignants-chercheurs de l'ULCO, d'autres universités françaises et des éditeurs pour enquêter sur les origines de la Fantasy. L'objectif est de parvenir dans une synthèse des interventions à un véritable modus operandi de la Fantasy.

La manifestation est en outre illustrée par une exposition sur la littérature d'imagination qui a déjà eu lieu à Dunkerque et qui se déplace à Boulogne-sur-Mer. Ce colloque en libre accès attend environ 70 personnes, enseignants-chercheurs, étudiants et grand public et fera l'objet d'une publication d'actes.

L'ULCO sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour participer au financement de cette manifestation à hauteur de 760 €, soit 9,95 % du coût total prévisionnel de l'opération estimé à 7 640 €. La proposition technique est basée sur les critères suivants : le projet entre dans le cas n° 1 des critères validés en Conseil communautaire du 14 octobre 2012 et remplit les critères mentionnés dans le tableau. Le montant des dépenses éligibles s'élève à 7 250 €. Il est proposé d'accorder une subvention à l'ULCO de 10 % de cette somme, soit 725 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 21 mai 2019 ,

Le BUREAU décide :

- de valider l'octroi d'une subvention à l'ULCO, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB, pour l'organisation du colloque 'Frontières et limites de la Fantasy : précurseurs, apparentés, compagnons de route' à hauteur de 725 € ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-14B_17_06_2019-DE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat entre la CAB et l'UCLB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 18/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 15B_17_06_2019

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE "LE FLAMENCO DANS TOUS SES ÉTATS : DE LA SCÈNE À LA PAGE, DU PAS À L'IMAGE"

Le laboratoire 'l'Histoire, les Langues, les Littératures & l'Interculturel' (HLLI) de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) organise le 21 novembre 2019 une journée d'étude sur le flamenco. Cette manifestation interdisciplinaire et novatrice fédère des chercheurs de France et de l'étranger (Espagne, Amérique latine) autour d'un projet de réflexion portant sur l'histoire et l'influence du flamenco dans les arts et les lettres. Plus particulièrement, la manifestation s'intéressera à l'art du flamenco sous ses différentes formes et appréciera l'influence de cet art dans l'écriture poétique ou romanesque du XVIIIème siècle à nos jours.

Réunissant à Boulogne-sur-Mer des spécialistes du flamenco, artistes et universitaires, certains eux-mêmes artistes, la journée se clôturera par un spectacle de flamenco, ouvert au public. Un ouvrage sera publié à l'issue de cette rencontre, à laquelle une cinquantaine de personnes est attendue, et sera diffusé en France et à l'étranger.

L'ULCO sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour participer au financement de cette manifestation à hauteur de 460 €, soit 9,98 % du coût total prévisionnel de l'opération estimé à 4 610 €. La proposition technique est basée sur les critères suivants : le projet entre dans le cas n° 1 des critères validés en Conseil communautaire du 14 octobre 2012 et remplit les critères mentionnés dans le tableau. Le montant des dépenses éligibles s'élève à 4 560 €. Il est proposé d'accorder une subvention à l'ULCO de 10 % de cette somme, soit 456 €, arrondis au montant sollicité, soit 460 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 21 mai 2019 ,

Le BUREAU décide :

- de valider l'octroi d'une subvention à l'ULCO, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB, pour l'organisation de la journée d'étude 'Le flamenco dans tous ses états : de la scène à la page, du pas à l'image' à hauteur de 460 € ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat entre la CAB et l'ULCO.

Envoyé en préfecture le 19/06/2019

Reçu en préfecture le 19/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-15B_17_06_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 16B_17_06_2019

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE "TOURISME, INNOVATION ET TERRITOIRES"

Dans le cadre de l'inauguration officielle de l'Institut de Recherche et Enseignement en Tourisme (InREnT) porté par l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), le laboratoire TVES (Territoires, Villes, Environnement & Société) organise du 25 au 27 septembre 2019 le colloque 'Tourisme, Innovation et Territoires'. Au travers de conférences scientifiques, expositions et tables rondes impliquant les acteurs du tourisme, la manifestation vise d'une part à sensibiliser les enseignants-chercheurs à l'importance croissante de la filière numérique dans les métiers du tourisme. Les événements, type Hackathon, montrent la nécessité de faire évoluer les formations supérieures en matière de filière touristique.

Ouvert au grand public, le colloque, qui fera l'objet d'une publication d'actes, attend 80 personnes parmi lesquelles des chercheurs, doctorants, étudiants, professionnels du tourisme. Dans ce contexte, l'ULCO sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour participer au financement de cette manifestation à hauteur de 2 700 €, soit 9,78 % du coût total prévisionnel de l'opération estimé à 27 600 €. La proposition technique est basée sur les critères suivants : le projet entre dans le cas n° 1 des critères validés en Conseil communautaire du 14 octobre 2012 et remplit les critères mentionnés dans le tableau. Le montant des dépenses éligibles s'élève à 25 745 €. Il est proposé d'accorder une subvention à l'ULCO de 10 % de cette somme, plafonnée au montant maximum accordé pour les subventions aux manifestations scientifiques, soit 2 000 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 21 mai 2019,

Le BUREAU décide :

- de valider l'octroi d'une subvention à l'ULCO, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB, pour l'organisation du Colloque 'Tourisme, Innovation et Territoires' à hauteur de 2 000 € ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat entre la CAB et l'ULCO.

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-16B_17_06_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 18/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

SANTE
N° 17B_17_06_2019
SOUTIEN FINANCIER 2019 À L'ASSOCIATION SAMBA

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne les initiatives en faveur de l'accès aux soins (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

Le soutien de la CAB à l'association « Service d'Assistance Médicale du Boulonnais et Agglomération » (SAMBA) concerne depuis l'origine la navette sociale pour la Maison Médicale de Garde située au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

Elle vise les personnes les plus modestes dont l'état de santé ne justifie pas une prise en charge sanitaire. Elle suppose une disponibilité 365 jours par an. C'est une exigence du cahier des charges régional.

Il y a lieu de renouveler en 2019 la participation financière de la CAB dans la limite de 3 000 € selon le même mode opératoire (astreinte d'opérateurs de taxi privés).

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2019 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Santé), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 21 mai 2019,

Le BUREAU décide :

- **d'approuver le soutien financier 2019 à l'association SAMBA dans la limite de 3 000 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 18/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

FONCIER

N° 18B_17_06_2019

RÉSURGAT III ACQUISITION FONCIER SUPPLÉMENTAIRE

Lors de sa séance du 18 juin 2018, le Bureau communautaire a décidé d'acquérir auprès de la commune d'Outreau une partie d'une unité foncière située sur le site de Résurgat III et qui jouxte le centre technique Marinéo, en charge des transports collectifs communautaires.

L'objet de cette acquisition est de permettre la réalisation d'un parking destiné au stationnement des véhicules du personnel de Marinéo. Le terrain représente une superficie de 3 588 m² que le Bureau a accepté d'acquérir au prix de 69 000 € HT.

Il s'avère que la seconde partie de cette unité foncière devait être cédée par la commune à un investisseur économique qui a depuis abandonné son projet.

Face aux difficultés techniques de réaliser le projet de parking communautaire sur la première partie de terrain que la CAB souhaite acheter et devant l'abandon du projet d'acquisition par cet investisseur privé, il est proposé au Bureau que la CAB acquiert également cette seconde partie de terrain.

La seconde partie de terrain qu'il est proposé d'acquérir se compose de 3 parcelles cadastrées AN 223, 225 et 226 pour une superficie totale de 2 714 m² cédé, au prix fixé par les services fiscaux, à 53 000 € HT.

Après avis de la commission Aménagement de l'espace en date du 28 mai 2019,

Le BUREAU décide :

- d'accepter la proposition d'acquisition, en plus de celle décidée le 18 juin 2018, du terrain cadastré section AN parcelles n° 223, 225 et 226 pour 2 714 m² au prix de 53 000 HT.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents qui en résulteront.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Kaddour-Jean DERRAR

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 19B_17_06_2019

AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Depuis le dernier Bureau communautaire, quatre-vingt-sept dossiers ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en tant que dossier insalubrité/vacance/précarité énergétique, dossiers classiques ou autres travaux et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Logement, Habitat, Accueil des gens du voyage du 4 juin 2019,

Le BUREAU décide :

- **d'attribuer une aide communautaire pour ces dossiers ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE	20/09/2019	
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 20B_17_06_2019

NOUVEAU RÉGIME DES AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Ces subventions interviennent en grande partie en complément des subventions Anah et permettent aux propriétaires de pouvoir financer leurs travaux.

Toutefois, étant donné le nombre croissant de dossiers « Habiter Mieux Agilité » (un seul type de travaux parmi isolation des combles, isolation des murs ou changement de chaudière), et les subventions importantes de l'Anah et des dispositifs Coup de pouce, il ne paraît plus pertinent de continuer à subventionner ce type de dossier.

Les aides communautaires continueront de s'appliquer notamment pour les dossiers « Habiter Mieux Sérénité », avec plusieurs types de travaux permettant un gain énergétique de plus de 25%.

D'autre part, afin d'harmoniser le système de calcul, les plafonds toutes subventions confondues des propriétaires occupants très modestes prioritaires passent à 90%.

Après avis de la commission Logement, Habitat et Accueil des gens du voyage du 4 juin 2019,

Le BUREAU décide :

- d'approuver le nouveau régime des aides communautaires en faveur de la réhabilitation du parc privé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 20/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

SPORT

N° 21B_17_06_2019

DEMANDE DE SUBVENTION / TRAVAUX DE RÉFECTION ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE LÉO LAGRANGE (LE PORTEL) / FISA INVESTISSEMENT

Par délibération en date du 10 décembre 2012, le Conseil communautaire a fixé les conditions d'éligibilité et les plafonds de subventionnement de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour le financement de la réalisation, la rénovation, l'amélioration ou l'extension d'un équipement sportif au titre du FISA investissement.

Dans ce cadre, la commune du Portel sollicite la CAB pour des travaux de réfection et de réaménagement de la salle Léo Lagrange. Cet équipement est principalement utilisé par l'association « Athlétic Gym-Le Portel » évoluant en national 2 en 2019, et par des écoles de la commune sur le temps scolaire.

Les travaux d'adaptation de la salle prévus par la commune sont nécessaires au maintien du niveau sportif de l'association et à son développement en augmentant le nombre de créneaux (aménagement d'une séparation de salle, traitement acoustique de la salle et agencement des vestiaires et sanitaires pour permettre la co-activité) et en améliorant les conditions de pratique des sportifs (réfection du revêtement de sol, etc.).

Le coût total prévisionnel de l'investissement est de 300 000 € HT et la commune sollicite la CAB à hauteur de 25% du coût total.

Au regard des éléments ci-dessus et selon les critères en vigueur, la commune du Portel est éligible au titre du FISA investissement à un financement de 20%, soit 60 000 € HT.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Sport en date du 05 juin 2019,

Le BUREAU décide :

- d'allouer une subvention correspondant à 20% du coût total des travaux repris ci-dessus à la Commune du Portel, soit 60 000 € HT,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec la Commune du Portel.

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-21B_17_06_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 18/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

SPORT

N° 22B_17_06_2019

AIDE FORFAITAIRE À UN SPORTIF INSCRIT SUR LISTE MINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU

Les 20 sportifs repris ci-dessous sont inscrits sur les listes officielles du Ministère des sports. Ils répondent aux conditions et critères en vigueur pour bénéficier de l'aide forfaitaire.

Sportif	Discipline	Club	Catégorie	Aide CAB par sportif
Corentin HEMBERT	Voile	CNW	Espoirs	600 €
Léa DUCROCQ				
Jules DENEL	Planche à voile		Relève	600 €
Térence ATMANE	Tennis	Tennis Club Boulonnais		600 €
Jean DELOZIERE			Espoirs	BCK
Laelien WAEKEN	Canoë-kayak			
Maxime BEAUGRAND				
Maxime BEAUMONT			Élites	800 €
Robin KNOCKAERT	Football	USBCO	Espoirs	600 €
Tom METZEN				
Noémie DUTRIEUX	Lutte	ELCO	Collectif nationaux	600 €
Pauline LECARPENTIER				600 €
Tom LIBERT				Judo
Kilian PRUVOST	Boxe Française	Center Training Boulogne	Espoirs	600 €
Alexis POCHE				
Lohane POCHE			Collectifs nationaux	600 €
Alix DUPUIS	Volley-Ball	Touquet AC VBB	Espoirs	400 €
Lilou PETIT	Basket-Ball	Dunkerque Malo Basket Club		400 €
Zoé WADOUX		Villeneuve d'Ascq ESB	Relève	400 €
Jimmy GRESSIER	Athlétisme	USA Liévin Athlétisme		400 €

L'aide forfaitaire est allouée directement au sportif concerné s'il appartient à la catégorie « Élites », « Seniors », « Collectifs nationaux » ou « Reconversion », et ce sous forme d'une bourse.

Pour les catégories « Relève » et « Espoirs », l'aide est versée au Club de l'agglomération boulonnaise dans lequel le sportif est licencié. Dans ce cas, l'athlète sera informé du versement de la subvention au club qui demeure au bénéfice exclusif de l'athlète (trains de transport, achat de matériel sportif, etc).

L'aide à un sportif de la catégorie « reconversion » ne peut être allouée que deux ans maximum (donc renouvelable une seule fois). Par ailleurs, l'athlète ne percevra pas cette aide s'il occupe un emploi.

Les sportifs licenciés dans un club hors agglomération doivent justifier de l'impossibilité de pratiquer leur discipline sportive à leur niveau dans un club de l'agglomération (pour raisons sportives et non économiques, familiales ou sociales), et doivent avoir été formés et licenciés dans un club de l'agglomération.

Une aide de 400 € sera versée directement au sportif licencié hors agglomération, quelle que soit sa catégorie.

Ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FISA du budget 2019 de la CAB.

Après avis de la commission Sport en date du 5 juin 2019,

Le BUREAU décide :

-d'allouer aux sportifs l'aide forfaitaire telle que reprise dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 18/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

SPORT

N° 23B_17_06_2019

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS / SPORTS D'EAU / PROGRAMMATION 2019

L'appel à projets « sports d'eau » est une déclinaison de la politique de démocratisation de l'accès aux sports d'eau (nautiques, véliques ou aquatiques) portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions en vigueur depuis la délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

Association	Objet de la demande	Objectifs	Budget global	Aide CAB
AXE N° 3 / AIDE EN MATÉRIEL (ligne budgétaire 20421- 40)				
Kayak de Mer Côte d'Opale	Achat de chariots pour le remorquage du matériel nautique.	- Accueil des scolaires et des structures jeunesse. - École de sport. - Développement de la pratique.	2 520 €	1 250 €
Club Nautique de Wimereux	Achat de catamarans.		15 000 €	7 500 €
AXE N°5 / SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Collège Pilâtre de Rozier	Soutien à la section sportive voile du collège (6ème et 5ème).	- Enjeux éducatifs - Sport scolaire. - Augmentation du vivier de jeunes sportifs pour les clubs.	2 500 €	500 €
AXE N° 6 / AIDE A LA STRUCTURATION (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Aviron Boulonnais	Frais de chronométrage de régate au stade nautique de la Liane.	- Organisation des régates annuelles. - Promotion de la discipline.	1 203 €	1 000 €
Cité Mer	Aide au fonctionnement.	Actions maritimes à visée solidaire.	46 149 €	3 600 €
AXE N°8 / AIDE A UN SPORTIF PARTICIPANT A UN CHAMPIONNAT DU MONDE AVEC PRÉSÉLECTION (ligne budgétaire 6574 opération FISA)				
Les Pêcheurs de la Warenne	Soutien à Nicolas Gauthier pour sa participation au Championnat du Monde de pêche en surfcasting du 2 au 17 février 2019.	Promotion du sport de haut niveau.	2 052 €	500 €

Pour être effective, l'aide financière de la CAB suppose la signature d'une convention qui fixe les modalités d'octroi et de suivi.

Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisée à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-23B_17_06_2019-DE

Après avis de la commission Sport en date du 05 juin 2019,

Le BUREAU décide :

- **d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 18/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 17 JUN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Etaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

SPORT

N° 24B_17_06_2019

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS- SPORT DE HAUT NIVEAU-PROGRAMMATION
2019

L'appel à projets « sport de haut niveau » est une déclinaison de la politique de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en faveur des clubs phare de l'agglomération et de leur rayonnement.

Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions en vigueur depuis la délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

Structure	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget de l'action	Aide CAB
AXE N°1 / SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES (ligne budgétaire 6574 opération EVHTNIV)				
Tennis Club Boulonnais	Soutien au Tournoi Open Côte d'Opale du 8 au 30 juin 2019 à Boulogne sur mer.	- Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Animation et vitrine supra-local. - Visibilité et promotion de la CAB.	40 000 €	4 000 €
AXE N° 2 / AIDE AU FONCTIONNEMENT (ligne budgétaire 6574 opération FISA)				
Center Training Boulogne	Aide au fonctionnement du club en Division Nationale 1 pour la saison 2018-2019.	- Promotion du sport de haut niveau. - Visibilité et promotion de la CAB.	54 319 €	2 200 €

Pour être effective, l'aide financière de la CAB suppose la signature d'une convention qui fixe les modalités d'octroi et de suivi.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Sport en date du 05 juin 2019,

Le BUREAU décide :

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le



ID : 062-246200729-20190617-24B_17_06_2019-DE

- d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 18/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL

N° 25B_17_06_2019

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2019

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est compétente pour soutenir les actions culturelles portées par des associations, selon un cadre adopté en Conseil communautaire le 05 Avril 2013.

Dans ces conditions, l'aide de la CAB est plafonnée à 5 000 € :

Maître d'ouvrage	Objet de la demande	Axe d'intervention	Budget global	Subvention demandée	Aide de la CAB	Part CAB
Les Nocturnes d'Opale	Rencontres musicales internationales « Légendes et Musiques »	Musique	35 320 €	4 000 €	4 000 €	11,32 %
Association Ça et là	Rencontres de la critique et de la culture	Lecture publique	69 440 €	5 000 €	5 000 €	7,20 %
TOTAL SUBVENTIONS					9 000 €	

Ce soutien doit nécessairement être formalisé par une convention entre la CAB et les bénéficiaires de l'aide financière de la CAB. Les crédits sont prévus au budget sur la ligne 33-6574.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Développement et rayonnement culturel du 03 juin 2019,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser l'attribution de subventions telle que définie ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec les structures bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-25B_17_06_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 20/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Thérèse GUILBERT
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL

N° 26B_17_06_2019

**RÉHABILITATION DE LA GARE MARITIME ET CRÉATION D'UN ESPACE
SPECTACLES - GARE MARITIME ÉPERON - PORT DE BOULOGNE/MER ; AVENANT
N°1 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE SINGER LOT 1 DÉMOLITION
DÉSAMIANTAGE**

Dans le cadre de la convention de mandat conclut avec la SPL « Aménagement du Territoire Boulonnais » pour la réhabilitation de la gare maritime et la création d'un espace multifonctionnel sur le site de l'Eperon, le marché N°08/05 pour le lot N°1 démolition /désamiantage a été conclu avec la société SINGER.

Des adaptations consécutives aux travaux de démolition sont nécessaires. Il y a lieu de prévoir :

	Désignation	Montant EUROS HT
HB01	Suppression du marché de la protection des sols RdC	(-) 12 330.00
HB02	Prestation complémentaire, arrachage du revêtement de sol hall RdC	(+) 17 190.00
HB03	Suppression du marché de la prestation de dépose des cloisons entre poteaux	(-) 1 050.00
HB04	Déménagement de mobilier de la gare maritime aux ateliers de la Ville de Boulogne/mer	(+) 1 900.00
HB05	Etalement complémentaire à prévoir au droit de la façade / dalle haute démolie Zone 2	(+) 15 095.00
HB06	Dépose de plaques en amiante ciment des menuiseries 5u	(+) 4 800.00
HB07	Terrassements complémentaires au droit des carnaux	(+) 1 900.00
HB08	Etalement complémentaire en bout de poutre à prévoir au droit de la façade / dalle haute démolie	(+) 8 900.00
HB09	Dépose d'un ascenseur 400 kg découvert dans la zone sud de la gare maritime	(+) 3 400.00
	SOIT UN TOTAL HT DE	(+) 39 805.00

Montant du marché : 610 600.00 € HT / 732 720.00 € TTC

Montant de l'avenant 39 805.00 € HT / 47 766.00 € TTC soit une augmentation de 6,5 % du montant du marché.

Le nouveau montant du marché est de 650 405.00 € HT / 780 486.00 € TTC

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 mai 2019

Après avis de la commission Développement et rayonnement culturel en date du 03 juin 2019

Le BUREAU décide :

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-26B_17_06_2019-DE

- d'autoriser le Président ou son représentant à mandater la SPL ATB à signer l'avenant n°1 au marché passé avec la société SINGIER.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 20/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Thérèse GUILBERT
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL

N° 27B_17_06_2019

FESTIVAL HAUTE FRÉQUENCE - TARIFICATION

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a répondu à l'appel à projets « Festival Haute Fréquence » initié par la Région Hauts-de-France. L'ambition est de soutenir la création régionale et d'insuffler une dynamique de programmation de musiques actuelles dans les territoires avec un volet d'action culturelle.

La proposition boulonnaise a choisi la thématique de « la place des femmes dans les musiques actuelles ». Ainsi un concert sera organisé le 09 novembre 2019 dans un lieu à confirmer avec deux artistes féminines : Canine comme tête d'affiche et Saso Choir comme première partie régionale. Un projet d'action culturelle mobilisera les artistes et l'association Loud'her autour d'une exposition sur les femmes musiciennes et techniciennes.

Cette démarche s'inscrit dans une logique partenariale avec les lycées Giroux-Sannier et Branly.

La tarification n'est certes plus imposée par la Région des Hauts-de-France mais la CAB maintient une offre attractive :

- 10 € tarif normal ;
- 5 € tarif réduit (moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, titulaires du revenu de solidarité active et groupes de plus de 10 personnes).

Après avis de la commission Développement et rayonnement culturel du 03 juin 2019,

Le BUREAU décide :

- **d'approuver la tarification 2019 du festival Haute Fréquence dans les conditions précitées,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions liées à la billetterie.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 20/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Thérèse GUILBERT
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

RESSOURCES HUMAINES

N° 31B_17_06_2019

MARCHÉS PUBLICS - FOURNITURE DES TITRES-RESTAURANTS POUR LES AGENTS

En qualité de membres de Comité des Œuvres Sociales (COS) de la ville de Boulogne-sur-Mer, les agents de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), fonctionnaires et agents contractuels, bénéficient de titres-restaurants, d'une valeur faciale de 4€ dont 60% pris en charge par l'employeur.

Le COS ne poursuivra pas la prestation au-delà du 30 novembre 2019, terme du contrat en cours. Les organismes membres du COS – CAB, ville, CCAS, Habitat du littoral – ont décidé de mettre en place une démarche de mutualisation.

Concrètement, l'achat des titres-restaurants constituera le premier projet de la Centrale d'achats initié par la CAB, qui profitera non seulement aux membres du COS, mais aussi à toutes les structures du territoire de l'agglomération qui le souhaiteront (communes, Établissements publics etc.).

Il est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres en accord-cadre à bons de commande pour un montant minimum de 750 000€ et sans montant maximum pour une durée de 4 ans.

La CAB continuera de privilégier les titres restaurants en version « papier », trop peu de prestataires acceptant le paiement dématérialisé.

Après avis de la commission Gestion des ressources humaines et financières – Politiques contractuelles du 06 juin 2019,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché et tous les documents y afférent, pour les prestations décrites ci-dessus, après attribution du marché par la commission d'appel d'offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE	24/06/2019	
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

RESSOURCES HUMAINES

N° 32B_17_06_2019

MARCHÉ PUBLIC D'INSERTION POUR LES SERVICES DE LA CAB

Depuis 2007, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a recours aux associations d'insertion de l'agglomération pour assurer des remplacements de courte durée. Il s'agit des domaines qui se prêtent à l'accueil de personnels en parcours d'insertion et pour lesquels la continuité du service s'avère indispensable : déchetteries, centre de tri, entretien des locaux, voir des renforts ponctuels dans le cadre d'événementiels (Poulpaphone, Cité mobile notamment).

Aujourd'hui, le marché souscrit pour la période 2017-2020 ne répond plus aux besoins de la CAB, qui a évolué avec le transfert de la compétence Collecte des déchets. Si les besoins permanents ont bien été stabilisés avec des fonctionnaires, les services supplémentaires tels que la collecte des déchets verts ou les besoins ponctuels liés aux absences (maladie, formation) ou aux accroissements temporaires d'activités nécessitent d'élargir le champ d'application de cette prestation et d'en augmenter le volume financier.

Un nouveau marché va donc être lancé pour une durée initiale d'1 an renouvelable 2 fois.

Seront concernés les lots suivants :

- lot n°1 : Agents de propreté urbaine : 200 000€ par an minimum
- lot n°2 : Agents d'entretien : 3 000€ par an minimum
- lot n°3 : Chauffeurs poids lourd 3 000€ par an minimum
- lot n°4 : Agents d'accueil/assistants administratifs 3 000€ par an minimum
- lot n°5 : Agents polyvalents 2 000€ par an minimum
- lot n°6 : Agents de manutention 3 000 € par an minimum

Après avis de la commission Gestion des ressources humaines et financières – Politiques contractuelles du 06 juin 2019 :

Le BUREAU décide :

- **de recourir à un marché d'insertion par l'emploi pour faire face à certains remplacements,**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de marché et tous les documents y afférent après attribution des marchés par la Commission

Envoyé en préfecture le 24/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190617-32B_17_06_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 24/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

II

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

III

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

du 21 et 24 juin 2019

Décision du Président

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 04 avril 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation: arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes,

VU l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHET en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a entrepris de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée pour la location, le nettoyage et l'entretien des vêtements de travail des agents des services techniques,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

DECIDE

Article 1 : la passation d'un accord-cadre à bons de commande avec la société ELIS pour un montant minimum de 30 000 € HT et un montant maximum de 110 000 € HT.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil Communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 21/06/2019

Jacques POCHET
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le : 21/06/2019

Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 avril 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation: arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes.

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHET, en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique.

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a entrepris de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée pour la réalisation d'un parking paysager sur le site de l'Hoverport au Portel,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La passation d'un marché avec les Bureaux d'études V2R 48, bis route de Desvres 62280 ST MARTIN BOULOGNE et ARIETUR 37 rue Léon Sergent 62126 WIMILLE. Ce marché est conclu pour une période de 24 mois à compter de la notification du marché.

Article 2 : Le marché est conclu pour un montant de 39 000 € HT.

Article 3 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 24/06/2019

Jacques POCHET
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le : 24/06/2019

Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr